

**www.lavenir.net**

Date : 10/05/2017

Page : --

Periodicity : Continuous

Journalist : Dumont, Martial

Circulation : 21843

Audience : 21843

Size : --

http://www.lavenir.net/cnt/dmf20170509_01002077/ponts-pas-assez-d-investissements

Ponts: «Pas assez d'investissements»



Les ponts wallons sont sous surveillance et régulièrement restaurés, estime Maxime Prévot.-EdA - 301622492201

Les entrepreneurs belges de grands travaux dénoncent un sous-investissements dans nos ponts. Le ministre Prévot conteste.

L'ADEB (Association Belge des Grands Travaux) présentait, hier, son baromètre annuel. Son constat principal: il y a un désinvestissement des autorités publiques dans le parc des ponts de notre pays.

«La part des investissements dans les infrastructures publiques a été divisée par 2 en 30 ans. Avec moins d'1% du PIB investi dans ses infrastructures, la Belgique se situe largement en dessous des recommandations de l'Union européennes (2%) et de ses voisins», explique Didier Cartage, directeur de l'ADEB. Qui précise que 70% des ponts ont plus de 35 ans et 18% datent d'avant 1940. «Or, ni le fédéral ni les Régions ne disposent d'aucun plan ni budget de maintenance des infrastructures existantes. Les budgets sont majoritairement consacrés aux réparations urgentes, sans véritable plan.»

Ce qui, si ça ne change pas, risque d'avoir de lourdes conséquences à l'avenir, notamment au regard de la démographie croissante.

Prévot pas d'accord

Autant dire que la sonnette d'alarme tirée par l'ADEB n'a que peu d'écho chez le ministre wallon des Infrastructures, Maxime Prévot, qui estime faire ce qu'il faut en matière d'investissements publics.

Prévot rappelle que la gestion des 5 000 ouvrages d'art wallons (dont les ponts) est régie par un règlement définissant les règles en matière d'inventaire, d'inspections et de réparations.

Les ponts sont répartis en 6 catégories allant de A (travaux urgents) à F (pas besoin d'entretien). Dans la première catégorie 36 ponts ont été répertoriés (voir infographie) et font donc l'objet d'une attention toute particulière.

«La périodicité des inspections est de 3 ans de manière standard et est adaptée en fonction des besoins, pouvant varier de 6 mois à 6 ans, explique le ministre. Elle permet ainsi d'assurer un suivi adapté à tous les ouvrages.»

Sur le plan budgétaire, l'entretien des ponts est intégré dans le Plan 2016-2019.



Ainsi 46 millions ont été prévus pour les travaux de réhabilitation les plus importants sur les ponts autoroutiers.

Quelque 150 millions complémentaires sont prévus pour l'entretien d'autres ponts régionaux.

« *Les ouvrages d'art wallons sont donc sous contrôle puisqu'ils font l'objet de surveillance rapprochée, d'entretien de mesures immédiates et de réparations programmées* », ajoute encore Maxime Prévot. À qui, dit-on à son cabinet, certains entrepreneurs demandent même de ralentir la cadence, la main-d'œuvre venant à manquer...